

<http://www.usinenouvelle.com/article/le-projet-d-enfouissement-des-dechets-nucleaires-de-bure-quand-l-argent-etouffe-le-debat.N341275>

Le projet d'enfouissement des déchets nucléaires de Bure : quand l'argent étouffe le débat

Mis à jour le 13 juillet 2015, à 08h50 - Publié le 13 juillet 2015, à 06h30

[L'Usine de l'Energie, Lorraine](#)

Tours de passe-passe parlementaires, expression citoyenne passée à la trappe, flot d'argent noyant les consciences... Le projet Cigéo de Bure est contesté dans sa région. Pascale Braun, notre correspondante locale, fait le point.



Andra : laboratoire souterrain de Bure

La quatorzième tentative aura été la bonne. Avant d'être adopté le 9 juillet sans débat dans un hémicycle déserté, l'amendement Longuet visant à se passer du vote d'une loi sur la réversibilité de l'enfouissement des déchets avait déjà été déposé à 13 reprises dont six à l'Assemblée nationale et sept au Sénat. Le sénateur meusien Les Républicains (LR) Gérard Longuet, mais aussi le député socialiste meurthe-et-mosellan Jean-Yves Le Déault, alternativement président et vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologique (OPECST) depuis 1989, ou encore le sénateur haut-marnais LR Bruno Sido, autre instance dirigeante de cet organisme, ont bataillé sans relâche pour accélérer le projet Cigeo.

"L'adoption de l'amendement Longuet témoigne du poids du lobby nucléaire qui a trouvé des relais actifs auprès de l'Assemblée et du Sénat. Mais François Hollande avait promis, suite

au drame de Sivens, de mettre en œuvre un nouveau modèle de démocratie participative pour les questions environnementales. Je ne comprends pas l'attitude du gouvernement. Trop, c'est trop. Où veut-on en venir ?", s'interroge Jean-Marc Fleury, élu meusien et président de l'Association des Elus de [Lorraine](#) et Champagne-Ardenne opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs (Eodra).

La loi en catimini

Ce n'est pas la première fois que l'avenir de la Meuse se joue sans débat dans un hémicycle déserté. Le 28 juin 2006, lors de la dernière session avant les vacances, 19 députés seulement ont voté - à main levée, et donc, sans que leur nom soit noté - la loi actant le principe de l'enfouissement des déchets radioactifs. Cette décision prenait l'exact contrepied des conclusions rendues par la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2005. Cette consultation, que nul n'avait contestée à l'époque, s'était clairement exprimée en faveur de l'entreposage des colis en surface.

A la même période, une pétition de 20 000 Meusiens et Haut-Marnais demandant l'organisation d'un référendum est restée lettre morte.

En 2014, le deuxième débat public s'est donc ouvert sur un terrain miné. Qualifié de mascarade par les opposants, il a tourné court sous les huées dès les premières rencontres. La consultation s'est reportée sur Internet et prolongée dans le cadre d'une Conférence des citoyens. Tout en indiquant qu'ils n'étaient pas hostiles au principe même de l'enfouissement, ses 17 membres ont estimé que le projet de l'Andra comportait trop d'incertitudes et ont demandé plus de temps pour répondre aux problématiques du risque, de la réversibilité et de la récupérabilité des déchets. La loi Macron et le 49.3 ont enterré cet avis.

"L'argent qui dégouline"

L'avancée accélérée du projet Cigéo tient au zèle de ses partisans, mais aussi selon ses opposants à la "*contamination massive à l'oseille*" que dénonce de longue date la Fédération grand Est Stop déchets nucléaires. Voici une décennie, le député PS François Dosé, pourtant favorable au projet, dénonçait déjà "*cet argent qui dégouline*".

Un exemple parlant s'est produit le 3 juillet dernier à 6 heures du matin lors d'un conseil municipal très particulier à Mandres-en-Barrois (131 habitants dans la Meuse). Silencieux, mais porteurs d'affichettes "*Cigéo n'est pas fait, gardez votre forêt*", une trentaine d'opposants attendaient depuis l'aube les 11 conseillers municipaux venus statuer sur un échange de forêts proposé par l'Andra.

Depuis longtemps déjà, cette dernière convoitait le bois Lejus (220 hectares) qu'elle souhaitait troquer contre le bois de la Caisse (370 hectares) racheté à la commune voisine. Consultés par référendum en janvier 2013, les villageois avaient refusé cet échange à 50 voix contre 35. Trente mois plus tard, l'Andra, qui compte implanter sous le bois Lejus une partie des installations de Cigeo, a obtenu gain de cause : les élus ont accepté l'échange à bulletin secret par 7 voix contre 4. L'offre s'est-elle bonifiée en prix ou en surfaces ? Ni l'Andra, ni les élus n'ont voulu révéler les termes de la transaction.

"D'ordinaire, dans le cas d'une installation classée, les indemnités commencent lorsque surviennent les nuisances. On n'a jamais vu ailleurs qu'en Meuse de tels flots d'argents au

stade du projet. Combien de fois n'ai-je pas entendu les maires locaux soupirer « s'il n'y avait pas le pognon, je serais contre ? » Il règne ici un incroyable fatalisme. On charge encore et encore la barque, comme pour tester la capacité d'acceptation des gens. Mais l'histoire nous rappelle que les marmites ont toujours bouilli durant plusieurs années avant que les révolutions n'explorent", observe Michel Marie, porte-parole du Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs (Cedra). Ce 12 juillet, une équipe de "Bure à cuire" a quitté Notre-Dames-des-Landes en vélo pour rejoindre en une semaine le village meusien devenu un haut lieu de la contestation.

Pascale Braun